

	EXTRAIT DU REGISTRE D DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
---	---

Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais du Travail, 1 Boulevard Frédéric Mistral à Narbonne, sous la présidence de Mr Bertrand MALQUIER

Séance publique du JEUDI 8 FEVRIER 2024 à 18h00

Date de convocation : 2 février 2024

Délibération
N°C2024_18

Membres en exercice :	77
Votants :	70
Suffrages exprimés :	69
Pour :	69
Contre :	0
Abstention :	1

SECRETARE DE SEANCE : BELLOTTI-LASCOMBES Emma

PRESENTS : ABED Yamina ; ALAUX Sylvie ; ALDEBERT Didier ; ALVAREZ Jean-Michel ; AMBROSINO Jean-Marc ; AZIBERT Gérard ; BANOS Eric, BELART Xavier ; BELLOTTI-LASCOMBES Emma ; BONHOMME Mireille ; BORSNAK Philippe ; BOUSQUET Didier ; CALMON Julien ; CARLESSO Christine ; CASTAN Luc ; CESAR Jean-Paul ; CHARPENTIER Christine ; CHING Monique ; CLERGUE Guy ; COMBES Georges ; COUSIN Sylvie ; DAUZATS Christine ; DEBLED Serge ; DEVIC Bernard ; DURAND Viviane ; FABRE Alain ; FAURAN Jean-Paul ; GERMA Alain ; GUENFICI Alexandre ; HERNANDEZ Joël ; JAMMES Michel ; JANSANA Jean-Marc ; JULES Jean-Claude ; LACOMBE Gérard ; LAPALU Christian ; LETEISSIER Gérard ; LUCIEN Gérard ; MALQUIER Bertrand ; MARTIN Henri ; MARTINAGE Fabienne ; MONIE Jean-Marie ; NUNEZ Frédéric ; PAIRO Jacques ; PARRA Eric ; PENET Yves ; RAPINAT Evelyne ; RENAULT Régine ; RIO Jean-Louis ; ROCHER Edouard ; RUDENT Yann ; SAINTE-CLUQUE Nicolas ; SEGUI Jeanne Maryse ; TEXIER Bruno ; THIVENT Viviane ; TUBAU Marcel ; VIALADE Alain ; VICO Alain ; VILLEGAS Jean-Antoine ; VITASSE Florence

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : GIARDINA Vincenzo ; GOUIRY Catherine

<p>EXCUSES : BASTIE Yves ; BOUTIE Catherine ; DARAUD Jean-François ; HUYNH-VAN Nathalie ; KAISER Stéphanie ; LENOIR Alexia ; VERGNES Magali</p> <p>EXCUSES EN COURS DE SEANCE : GIARDINA Vincenzo (jusqu' à la délibération C2024_17)</p>	<p>EXCUSES AVEC PROCURATION : BOUISSET Cyrielle ; BREHON Bruno ; FAGES Gilles ; FRANCOIS Patrick ; MAILLARD Sylvain ; MONTAGNIER André-Luc ; PECH Olivier ; PINET Marie-Christine ; PY Michel</p> <p>PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : GOUIRY Catherine (à partir de la délibération C2024_18)</p>
---	--

Nomenclature Etat : Finances locales – Décisions budgétaires

OBJET : FINANCES - Débat sur les orientations budgétaires - Exercice 2024

Conformément à l'article L5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette est présenté au conseil communautaire, pour donner lieu à un débat. Les orientations visées devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2023-2027, ainsi que la loi de finances pour 2024, impactent les orientations financières proposées dans le présent rapport.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5217-10-4,

Vu la loi de programmation des finances publiques pour les années 2023-2027,

Vu la loi de finances pour 2024,

Par 69 voix pour et 1 abstention, le Conseil décide :

- D'attester la tenue effective du débat sur les orientations budgétaires relatives à l'exercice 2024, sur la base du rapport ci-annexé,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

Pièce jointe à la délibération :

Rapport sur les orientations budgétaires

**Délibération certifiée exécutoire compte
tenu de sa transmission
en Sous-Préfecture**

le : |PREF|
et de sa publication
le : |PUB|

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,
Bertrand MALQUIER,



**Maire de Narbonne
Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du tribunal administratif de Montpellier (6, RUE PITOT - 34063 MONTPELLIER CEDEX 2 ou www.telerecours.fr).